



**1- HORAIRE DES OFFICES
DE CHABBAT 2024 - 5784**

A) VENDREDI SOIR

12 Avril 2024 - 4 Nissan 5784

Allumage: 19h18

Minha de Kabbalat Chabbat

suivie d'Arvit: 18h45

B) CHABBAT - TAZRIA

13 Avril 2024 - 5 Nissan 5784

Chahrit: 8h15

Chiour Chabbat après-midi 18h00

Minha de Chabbat 19h00

Séouda Shlishit

Fin du Chabbat: 20h20

Rabenou Tam: 20h50

**C) HORAIRE DES OFFICES
DE SEMAINE**

Dimanche 14 Avril 2024

6 Nissan 5784

Chahrit: 7h30

Min'ha suivi de Arvit: 18h45

Lundi 15 au Jeudi 18 Avril 2024

Chahrit: 6h00 (Miniyan 1)

Chahrit: 7h00 (Miniyan 2)

Min'ha suivi de Arvit: 18h45

Paracha Tazria - En bref

La médisance, un mal absolu - Lévitique 12, 1-13, 59



La paracha Tazria poursuit l'exposé des lois relatives à la *toumah* et à la *tahara*, à l'impureté et la pureté rituelle. Après son accouchement, une femme doit accomplir un processus de purification qui comprend l'immersion dans un mikvé (bain rituel) et des offrandes au Temple. Les garçons doivent être circoncis le huitième jour de leur vie. La *tsaraat* (la « lèpre » biblique) est une plaie d'ordre surnaturel qui peut aussi affecter des vêtements. Si des taches blanches ou roses apparaissent sur la peau d'un individu (rose foncé ou verdâtres sur des vêtements) le Cohen (prêtre) est consulté. Par l'application de différents critères, tel que l'expansion de la plaie après une mise en quarantaine de sept jours, il déclare *tahor* (pur) ou *tameh* (impur) le phénomène constaté. Une personne atteinte de cette *tsaraat* doit demeurer hors du camp (ou de la cité) jusqu'à sa guérison. La partie touchée d'un vêtement doit en être retirée et, si la *tsaraat* s'étend ou réapparaît, le vêtement tout entier doit être brûlé.

Haftara Tazria - En bref - II Rois 4:42 - 5:19.

La *haftarah* de cette semaine décrit comment un prophète a miraculeusement guéri un général aramite de sa maladie de *tsara'at*. La majeure partie de la lecture de la Torah de cette semaine traite de cette maladie de peau et de ses impuretés associées. La *haftarah* commence par une brève mention de l'un des exploits miraculeux du prophète Élisée. Il reçut un cadeau

Kollel Hékhhal Shalom

Dédié à la mémoire de Éliran Elbaz
Z"l et Yaacov Saltiel Z"l

LUNDI: 19h15 - pour les Dames

Rav. Jérémie Asseraf

MARDI: 19h15 - Conférence du

Mardi Histoire Juive - Tout Public

Rav. Jérémie Asseraf

MERCREDI: 19h30

Cours donné par Charles Abikhzer
basé sur les écrits de

Rav David Ménachè ZATSAL

JEUDI: 19h30 Pensée juive Rav.

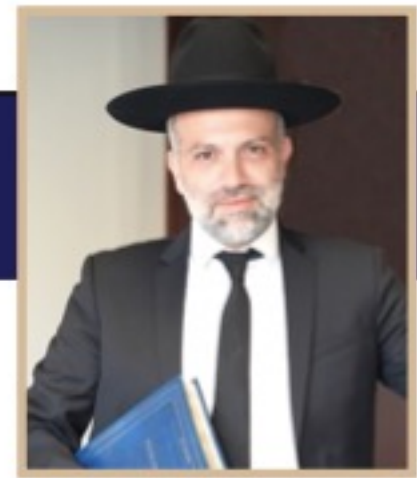
Jérémie Asseraf

Tous les matins Chiour de DAF

HAYOMI après le 2ième office



Rabbin Jérémie Asseraf



dérisoire de vingt miches de pain et un sac de céréales. Sur l'insistance d'Élisée, ce don fut partagé entre ses cent étudiants. La nourriture était suffisante pour tout le monde – et il restait même des restes. Naaman, général des puissantes armées aramites, contracta *la tsara'at*. Une jeune servante israélite captive lui conseilla de demander l'aide du « prophète de Samarie ». Suite à cette suggestion, le roi d'Aram envoya un message au roi d'Israël : "Voici, je t'ai envoyé Naaman, mon serviteur, et tu le guériras de sa *tsara'at* !"

Le roi d'Israël paniqua jusqu'à ce qu'Élisée lui envoie un message : "Pourquoi as-tu déchiré tes vêtements ? Qu'il vienne à moi maintenant et qu'il sache qu'il y a un prophète en Israël !"

Élisée conseilla à Naaman de s'immerger dans le Jourdain. Malgré sa réticence initiale à le faire, Naaman exécuta les ordres du prophète et fut immédiatement guéri. Élisée refusa d'accepter des cadeaux de Naaman. Le général promit à Élisée qu'il ne servirait plus aucune divinité autre que le Dieu Unique, et il partit.

Commentaire sur la Paracha

Selon nos sages, la *tsara'ath*, la lèpre, cette "maladie" spéciale dont parle notre *Paracha*, est envoyée par D. à celui qui s'est rendu coupable de médisance. À ce propos, le *midrach rabba* rapporte l'histoire de ce marchand ambulant qui se rendait de ville en ville en criant : « Qui veut un élixir de vie ? » **Rabbi Yanai**, qui l'avait entendu, voulut acheter cette potion mais le marchand lui répondit : « Ni toi, ni ceux qui te ressemblent n'en ont besoin ! » Comme **Rabbi Yanai** insista, notre homme sortit un livre des Psaumes et lui lut les versets (Psaumes 34) : « Quel est l'homme qui désire la Vie, qui aime les jours pour entrevoir le Bien ? Préserve ta langue du mal et tes lèvres de propos retors, éloigne-toi du mal et fais le Bien,

recherche la Paix et poursuis-la ». **Rabbi**

Yanai s'exclama « Pendant toute mon existence, j'ai lu

verset et je n'en connaissais pas le sens jusqu'à ce que ce marchand me l'ait appris ! ». Ce **midrach** illustre de façon

frappante la portée de la médisance. Certains commentateurs se demandent, malgré tout, comment il se fait que l'interdiction

du *lachone hara* soit mise en parallèle avec l'ensemble des impératifs moraux qui s'imposent à l'homme (éloigne-toi du mal

et fais le Bien). D'après le *Sefath Emeth*, cette maladie du *tsara'ath* se situe dans la perspective d'une dégradation morale de l'humanité. Au commencement, avant la

faute, *Adam* et *Hava* étaient recouverts de "vêtements de lumière" (*Kothnoth Or avec un aleph*). Après leur désobéissance

à l'ordre de D., ces habits se transformèrent en "vêtements de peau" (*Kothnoth 'Or avec un ayin*). La *tsara'ath* dont parle

la *paracha* n'est, somme toute, qu'une troisième étape dans l'évolution de l'homme. À l'origine, il a été créé pour rayonner de

tout son être sur son prochain. Dépositaire de sa spécificité propre, il ne devait côtoyer l'autre que pour l'enrichir en lui

donnant quelque chose de lui-même. Ainsi les rapports entre individus et entre groupes d'hommes devaient-ils se concevoir

sous le signe du Or, d'un rayonnement de lumière. Après l'irruption du péché dans le monde, les relations entre les

hommes se modifient radicalement, la confiance disparaît, l'individu se replie sur lui-même : « l'homme se recouvrit de

vêtements de peau ('Or). » Toutefois, le *Sefath Emeth* explique que la peau n'est pas absolument imperméable; un échange

limité, mais un échange tout de même, peut s'effectuer à travers elle. Dans le monde où nous vivons, s'il est vrai que le

rayonnement de l'un vers l'autre n'est pas intégral, l'homme

CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ
HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"l, ET ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

MM. PHILIPPE & ANDRÉ TORDJMAN POUR LA NAHALA
DE LEUR GRAND-PÈRE DAVID TORDJMAN BAR MIRIAM Z"l.

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



peut cependant trouver l'ouverture vers son prochain. Des relations satisfaisantes peuvent s'établir à tous les niveaux, à condition toutefois que la médisance ne vienne pas bouleverser les données. En effet, la *tsara'ath* est une maladie qui bouche tous les pores de la peau et rend tout échange impossible. La méfiance s'installe, la haine prend le dessus. Il semble que la guerre seule puisse résoudre les multiples conflits qui ont pris naissance depuis que les hommes sont éloignés les uns des autres par le terrible rideau de fer que représente le *lachone hara*. C'est donc bien cela que veut nous préciser le *midrach*. Sur un terrain contaminé par **la médisance**, la **Torah** toute entière, dans son étude comme dans son accomplissement, est remise en question. « S'éloigner du mal et faire le Bien » doit donc absolument être précédé par « garde ta langue du mal. » **Rabbi Israël Meir Hacohen**, avait admirablement compris l'importance primordiale de s'abstenir de la médisance lorsqu'il écrivit le livre qui devait lui donner son nom, le '**Hafets 'Haim** !

DES LOIS À LA PORTÉE DE TOUS

« C'est l'histoire d'un colporteur qui allait de ville en ville en criant... » dit le *midrach* à propos du péché de la médisance qui cause la *tsara'ath*. Plusieurs questions se posent sur l'anecdote relatée plus haut :

1 Pourquoi le colporteur a-t-il dit à *Rabbi Yanai* que l'élixir n'était ni pour lui ni pour ses semblables ? Ne désirent-ils pas, eux aussi, avoir une longue vie ?

2 Pourquoi avait-il besoin de sortir le livre des Psaumes pour citer le verset ? Ne le connaissait-il pas par cœur ?

3 Qu'a appris *Rabbi Yanai* de nouveau auprès de cet homme ? A-t-il donné autre chose que le sens littéral du verset ?

En général, on pense à tort que les lois de *Chemirath halachone* sont très difficiles à appliquer et qu'elles ne concernent que les êtres d'exception. Seuls les *Tsadikim*, croit-on, sont capables de s'abstenir de dire du *lachone hara*, un Juif ordinaire ne peut surveiller à ce point son langage. Le colporteur de notre histoire vient nous détromper. Il se rend de ville en ville, c'est-à-dire qu'il se mélange au peuple, aux hommes simples. Il a dit à *Rabi Yanai* : « Ni toi ni ceux qui te ressemblent n'en ont besoin ! » Ce que je veux prouver au monde, c'est justement que

cette *mitsva de chemirath halachone* est valable pour tous et pas uniquement pour des *Tsadikim* comme toi. Pour montrer le but de son « action », il montre le livre des *Psaumes* qui est le *séfer* populaire par excellence. On comprend dorénavant l'idée nouvelle que ce marchand ambulancier a appris à *Rabbi Yanai* : du moment que tout le monde, sans exception, aspire à la vie, l'abstinence de la médisance, les lois de *chemirath halachone* qui sont les conditions de la vie, sont applicables par tous. Personne ne peut dire : « Je ne peux pas me retenir de parler librement !

Après tout, je ne suis pas un *tsadik* ! » C'est à cela que s'employa le '*Hafets 'Haim* : mettre à la portée de chacun un livre condensant les lois de *chemirath halachone* afin que chaque Juif soit averti de l'extrême gravité de la médisance et s'en éloigne pour mériter... la Vie. On peut également expliquer l'étonnement de *Rabbi Yanai* d'une autre façon. Il pensait peut-être que s'abstenir de dire du *lachone hara* évite également à l'homme d'être puni. Cependant, le colporteur est venu lui apprendre que cette abstention même est si méritoire qu'elle apporte à l'homme la plus grande récompense qui soit : la Vie !

Certes, le marchand ambulancier lui a bien dit que ce n'est pas le cas pour les *Tsadikim* comme lui qui ne pensent jamais de mal sur personne. Comment seraient-ils tentés de tenir des propos médisants ? Cela ne leur viendrait même pas à l'esprit ! C'est pour cette raison que *Rabbi Yanai* n'avait pas jusqu'alors, saisi le sens de ce verset. Pour le commun des mortels, retenir sa langue est une des choses les plus difficiles qui soit. Le combat que l'on doit livrer en son for intérieur est si ardu que la récompense est, parallèlement, immense : " Quiconque retient ses lèvres de prononcer des paroles de médisance méritera de jouir du *Or haganouz*, de la lumière première qui a été réservée aux *Tsadikim*" disent nos sages. C'est grâce au "marchand d'élixir" que *Rabbi Yanai* a pris conscience du grand mérite et de la récompense qui échoient à l'homme qui "retient sa langue du mal et ses lèvres de propos retors". C'est seulement alors qu'il a compris la signification du verset : "Qui est l'homme qui désire la Vie..." Si on venait à votre porte vous vendre un élixir de vie, qui ne serait pas acheteur ?



NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

ESTHER BITTON Z"L	5 NISSAN - 13 AVRIL
BELLA TOVA BAT DVORA Z"L	6 NISSAN - 14 AVRIL
AICHA BAT MAZAL Z"L	8 NISSAN - 16 AVRIL
MEIR BEN HANNA Z"L	8 NISSAN - 16 AVRIL
MECHALY ESTRELLA BAT ZAHARA Z"L	9 NISSAN - 17 AVRIL
DAVID TORDJMAN BAR MIRIAM Z"L	10 NISSAN - 18 AVRIL
AHARON MAGAZZINICH Z"L	11 NISSAN - 19 AVRIL
HANNA BITTON BAT AICHA Z"L	11 NISSAN - 19 AVRIL

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: MM. Philippe & André Tordjman pour la nahala de leur grand-père David Tordjman Bar Miriam Z"L.

Quand une femme a ses règles tous les mois, l'œuf mort qu'elle expulse aurait pu devenir une autre personne si elle était tombée enceinte. Dès lors, il y a une trace de mort chaque mois, quand une femme a ses règles. C'est la raison pour laquelle elle est impure. Nous voyons à quel point la Torah valorise la vie, comment la vie est ce qu'il y a de plus élevé dans le judaïsme. La Torah elle-même est appelée « un Arbre de Vie ». Là où il y a vie, il y a sainteté et pureté, et où il y a mort ou perte de vie, il y a impureté. Même si une personne vit aujourd'hui, il y a eu une période où elle n'était pas vivante, et il y aura une autre période où elle ne sera plus vivante. Mais pour être vraiment en vie, même lorsque l'on est vivant, il ne suffit pas simplement de vivre. « Vous qui êtes attachés à D.ieu êtes tous vivants aujourd'hui », dit un verset. Une personne mauvaise, quand bien même est-elle en vie, est appelée morte. La respiration et le battement du cœur ne constituent pas la vie. Ce que la Torah considère comme étant la vie est lié à la Torah, avec le judaïsme. L'homme vertueux est appelé vivant même quand il a quitté ce monde, parce qu'il s'est attaché à la Source de Vie.

La valeur de la vie

Pureté et impureté dans le judaïsme - Par Nechoma Greisman

Dans le judaïsme, la pureté spirituelle est une qualité à rechercher. Cela n'a rien à voir avec l'hygiène et la propreté. C'est un état spirituel appelé *taharah*, que nous appelons « pureté ». Le contraire de la *taharah* est la *toumah*, que nous appelons « impureté ». En vérité, il est extrêmement difficile de donner une traduction exacte de ces deux termes – *taharah* et *toumah* – tout simplement parce qu'ils n'existent pas dans la langue française. Ces concepts n'existent pas ailleurs que dans la Torah, et donc les langues étrangères ne peuvent en donner de bons synonymes. La Torah décrit de nombreuses situations qui peuvent conférer cet état d'impureté à une personne. Parmi celles-ci est le fait d'entrer en contact avec un cadavre. C'est pourquoi lorsque l'on assiste à un enterrement, à D.ieu ne plaise, on se lave les mains avant de rentrer chez soi en versant de l'eau sur chaque main alternativement, six fois au total, ce qui est une méthode spirituelle pour ôter l'impureté de ses mains. Un membre de la famille sacerdotale (un *cohen*) n'est pas autorisé à se rendre dans un cimetière, sauf dans des conditions particulières. Une autre situation qui peut faire qu'une personne soit spirituellement souillée est la maladie biblique de *tsaraat* (improprement traduite par « lèpre », qui se manifestait par une décoloration de la peau). Pourtant, une autre situation qui provoque l'impureté est la naissance. Quand une femme donne naissance, elle contracte une impureté spirituelle. Il existe diverses autres situations décrites par la Torah qui sont également cause d'impureté. Le dénominateur commun de toutes celles-ci est qu'elles sont toutes liées d'une manière ou d'une autre à la notion de mort. Même l'accouchement est associé à la mort, non pas à cause du danger qui lui est associé, mais parce que la mère qui a porté l'enfant pendant neuf mois a eu en elle une âme supplémentaire – un supplément de vie – au cours de la grossesse. Pendant la grossesse, une femme est extra-pure. Mais quand l'enfant naît et quitte son corps, même si l'enfant est en vie de manière indépendante en dehors du corps de la mère, en ce qui concerne cette dernière, il y a une perte de vie. Cette perte de vie est la raison de son état temporaire d'impureté spirituelle. De même, lorsqu'un homme a émis de la semence de son corps, celle-ci peut potentiellement féconder une femme et provoquer la naissance d'un enfant. Il y a un potentiel de vie dans chaque goutte de semence. Chaque fois qu'un homme émet sa semence, même si sa femme tombe enceinte, il devient impur.

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de mes chers parents

Ovdia ben Merav Harari Z"L et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"L

Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca